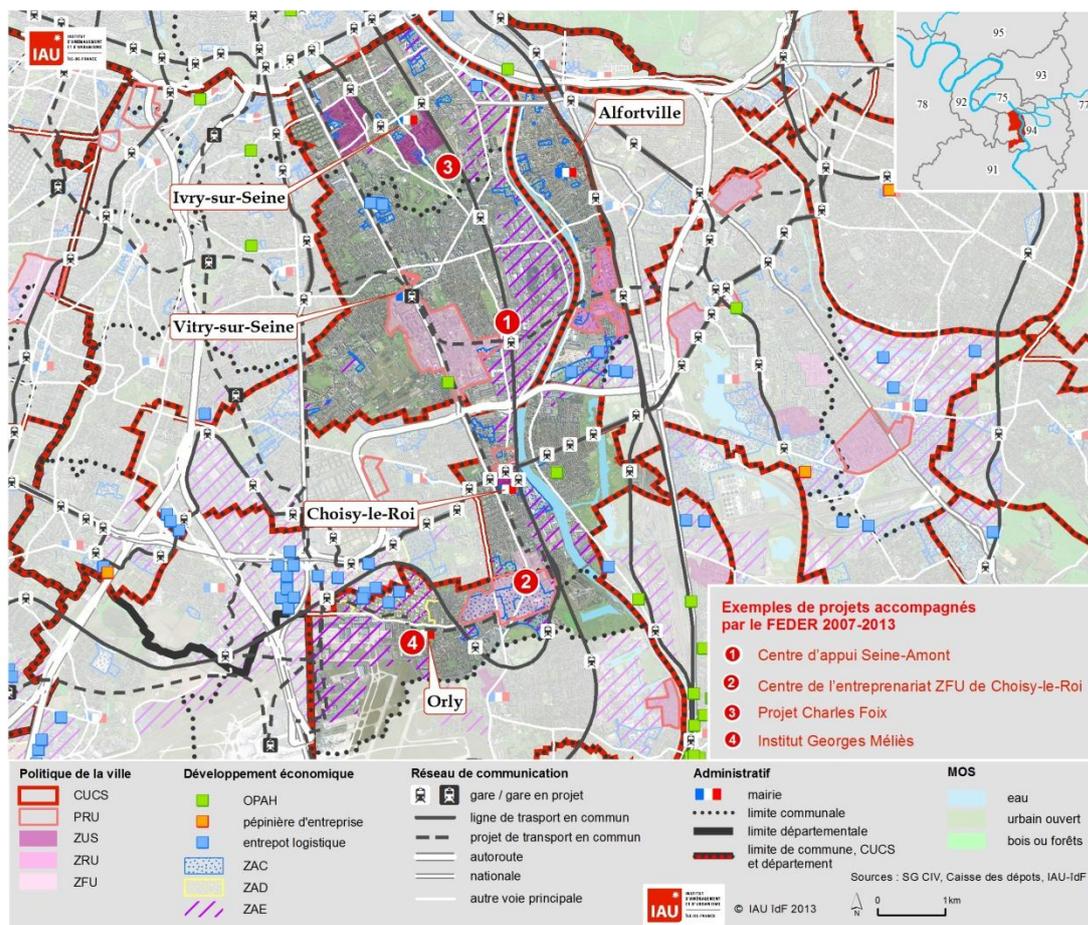




# Le PUI de Seine-Amont



**Directeur de la publication :**  
François Dugeny

**Auteur :**  
Olivier Mandon, assisté  
par Monique Chevrier

**Cartographie :**  
Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de  
Catherine Boillot  
**IAU île-de-France**  
15, rue Falguière  
75740 Paris cedex 15  
www.iau-idf.fr



## Origine du PUI Seine-Amont in'Europe

L'Association Seine-Amont développement, qui réunit les communes d'Alfortville, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine, ainsi que le département du Val-de-Marne, porte le projet « Seine-Amont in'Europe ». Ce Projet Urbain Intégré (PUI) vise à doter le territoire d'une stratégie intégrée de développement durable, qui combine redynamisation économique, renouvellement urbain, préservation de l'environnement et participation active des habitants aux activités et aux emplois créés localement. Cette ambition directement issue du projet de territoire que l'association a finalisé en 2007 se trouve renforcée par le soutien des fonds européens.

C'est à partir de son projet de territoire que l'association Seine-Amont développement a pu conduire un travail partenarial avec les acteurs locaux et les acteurs institutionnels, pour définir le projet urbain intégré. Ce travail a en effet montré que l'apport du FEDER est d'autant plus pertinent que le territoire peut viser une redynamisation économique de grande ampleur, compte tenu de sa proximité avec Paris, de réserves foncières de premier plan, de la permanence d'une armature économique solide et de la présence d'activités de recherche et d'enseignement de haut niveau, notamment dans les sciences du vivant, les matériaux ou encore l'image. L'activation de ce potentiel exige une mobilisation des partenaires publics et privés et une concentration de moyens, non seulement pour accélérer la dynamique de développement, mais aussi pour garantir que ce développement exerce un effet d'entraînement sur les populations du territoire, et qu'il ne se fait pas au détriment de l'environnement. Le projet Seine-Amont in'Europe est issu de cette préoccupation du « retour vers les habitants » et de la gestion durable des ressources du territoire.

Trois priorités se dégagent de la réflexion partenariale engagée depuis 2007 :

- Axe 1 : engager Seine-Amont dans l'économie de la connaissance
- Axe 2 : faire de Seine-Amont un laboratoire du développement durable
- Axe 3 : favoriser l'initiative et l'emploi dans les quartiers en difficulté

Au sein de ces trois axes, les acteurs socioéconomiques locaux ont collectivement identifié 9 opérations éligibles aux Fonds structurels, en retenant les critères suivants : « effet de levier » sur le territoire, en particulier en termes de création d'activités et d'emplois nouveaux, « accessibilité » pour les populations locales et notamment celles qui résident en ZUS, durabilité en termes écologiques, rayonnement intercommunal, visibilité pour les populations, capacité à produire des effets rapides sur la période 2007-2013.

Ces 9 opérations se répartissent comme suit :

Axe 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opération n°1 : Centre de ressources / d'appui Seine-Amont</li><li>• Opération n°2 : Étude d'un pôle d'activité</li><li>• Opération n°3 : Soutien au pôle d'excellence Charles Foix</li><li>• Opération n°4 : Centre Européen d'Innovation en Bio-ingénierie (CEDIB)</li><li>• Opération n°5 : Institut Georges Méliès</li><li>• Opération n°6 : Matériaupôle</li></ul>
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opération n°7 : Antenne Territoriale de l'Énergie</li><li>• Opération n°8 : Berges de Seine</li></ul>
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opération n°9 : Centre de l'entrepreneuriat en Zone Franche Urbaine (ZFU) Orly-Choisy</li></ul>

Le PUI s'articule autour de deux types de projets :

- d'investissements nouveaux pour accompagner le développement de filières déjà bien implantées dans le territoire,
- de soutien à des actions déjà existantes (soutien à des réseaux déjà bien implantés).

Le PUI a comme vocation de s'intégrer dans une politique de développement économique du territoire. Il s'agit de répondre au soutien de développement de petites entreprises comme d'autres plus importantes de type PME. L'approche globale cible le développement de filières innovantes (santé, matériaux, industrie de création numérique).

Cette fiche présente 4 des projets à vocation économique :

**Opération n°1 - Le centre d'appui Seine-Amont :** Le centre de ressources, appelé dans sa phase de préfiguration « Centre d'appui Seine-Amont », est une des opérations structurantes du projet Seine-Amont in'Europe.

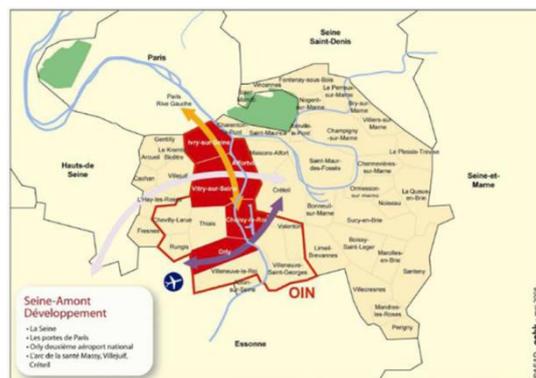
C'est un outil intercommunal chargé d'optimiser, pour les habitants et les entreprises du territoire, la mise en œuvre des politiques de développement économique et d'emploi dans les domaines de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'emploi.

Opérationnel depuis 2012 (recrutement d'un poste d'assistante de direction mutualisé et d'un poste de chef de projet), le centre d'appui Seine-Amont a pour missions principales de :

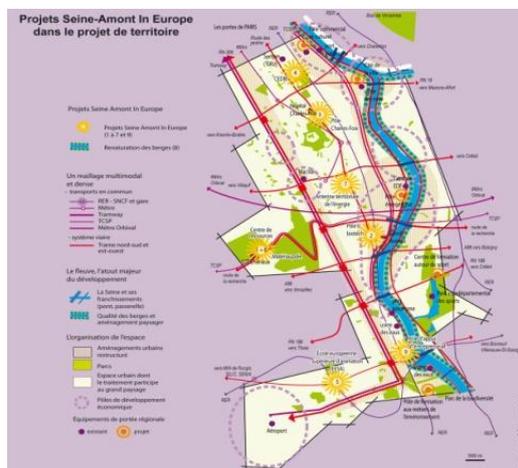
- assurer le « lobbying » et la représentation collective du territoire dans les domaines et les filières économiques qui sont considérés comme prioritaires pour le territoire ; améliorer l'efficacité des actions isolées des réseaux via une mutualisation des actions de communication ; affirmer l'image innovante du territoire ;
- détecter les projets industriels et développer une ingénierie collective qui permette d'identifier les appels d'offre et appels à projets, de valoriser les expertises des réseaux, de rendre les appels d'offres accessibles aux PME PMI, d'appuyer des PME PMI dans le domaine de l'emploi ;
- mutualiser les ressources afin de renforcer les synergies inter réseaux via leur proximité, optimiser les coûts des structures et réseaux, optimiser l'efficacité des coordinateurs de réseaux.

Les structures bénéficiant de cette mutualisation sont les suivantes :

- Grappe d'entreprises *Soli'age* (réseau de l'hôpital publique Charles Foix) : université, hôpital, entreprises intervenant sur le développement d'activités liées à la prise en charge de personnes âgées.



Seine-Amont Développement



Materiaupôle

- Structure *DEFI Mécatronic* (activités liées à l'informatique dans les productions mécaniques).
- Association *Matériaupôle* (recherche sur les matériaux sensibles : revêtements pour véhicules, surfaces nécessitant un recouvrement particulier).
- Association ARESA : réseau d'aides à l'emploi et à la formation au sein du tissu économique TPE de Seine-Amont.

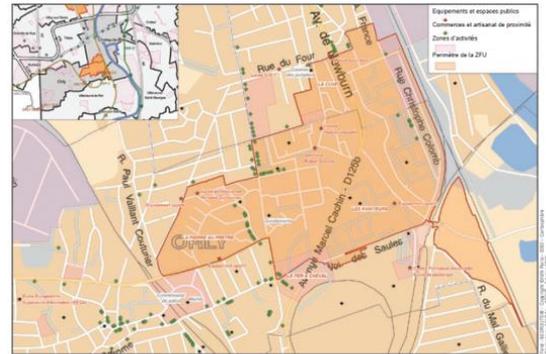
**Opération n°9 - Le centre de l'entrepreneuriat dans la ZFU de Choisy-le-Roi :** les villes de Choisy et d'Orly ont réfléchi ensemble au développement économique de leur territoire en ZFU. En partenariat avec la Caisse des dépôts, les deux villes souhaitent valoriser les créations d'activité des habitants des quartiers et ainsi aider à leur accès au marché de l'emploi. Les entreprises installées bénéficieront aussi d'un accompagnement : avant-crédation, création ou développement d'activités.

Face à la carence de l'initiative privée dans ce secteur et ne pouvant assumer la promotion et l'investissement de ce type d'immobilier, les communes de Choisy-le-Roi et d'Orly ont fait appel à la Caisse des dépôts comme investisseur d'intérêt général. La Caisse des dépôts ne se substitue pas à l'initiative privée mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante voire absente comme c'est le cas dans la ZFU d'Orly-Choisy.

Les acteurs intervenant déjà sur ces problématiques y trouveront leur place soit en y étant logés, soit en y assurant des permanences. Sont plus particulièrement concernés : Espace pour Entreprendre, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Pôle emploi, chambres consulaires, Seine Amont initiative, ... L'association Espace Entreprendre sera physiquement présente au sein du centre de l'entrepreneuriat et prendra à sa charge les missions d'accompagnement. Des réseaux d'experts comptables seront aussi mobilisés pour des formations en gestion. Les locaux mis à disposition pour les TPE seront très modulables, leur mobilisation pouvant être réalisée par des locations d'espace à la demi-journée ou à l'heure.

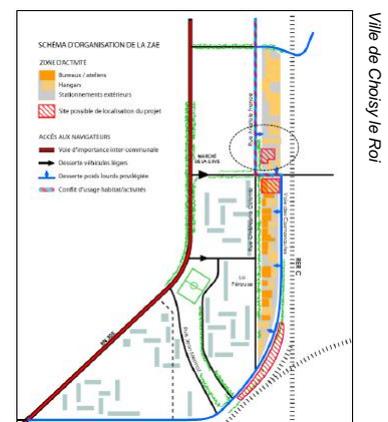
Après une étude de faisabilité financée par le FEDER, le cofinancement du FEDER a été validé par un Comité Régional Unique de Programmation (CRUP), la première pierre a été posée le 2/10/2012. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2013.

**Opération n°3 - Le projet Charles Foix :** Le pôle Allongement de la Vie Charles Foix est considéré comme un atout majeur dans le positionnement du territoire de la Seine-Amont dans l'économie de la connaissance.



Communes : Choisy-le-Roi et Orly  
Intercommunalité de projets : Seine-Amont Développement (ASAD)  
Syndicat Intercommunal d'Étude du Pôle Orly-Rungis (SIEPOR)  
Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine-Amont

ZFU « Grand Ensemble : Les Navigateurs »



Implantation centre de l'entrepreneuriat



Atelier relais



Centre entrepreneuriat

Rattaché au Centre Hospitalier Universitaire Salpêtrière et à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), il est le premier centre gériatrique de France.

Autour de cet hôpital gériatrique de référence, s'est constitué le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, véritable démarche partenariale associant des acteurs locaux, des acteurs du monde de la recherche et de la santé, et des acteurs de l'innovation.

Ce Pôle se développe sur 4 axes : recherche, formation/enseignement, innovation/gérontechnologies et enfin un axe tourné vers la société civile. Cette fertilisation croisée permet une véritable émulation autour de la gérontologie.

Le FEDER finance certaines de ces actions afin que les complémentarités structurantes du pôle puissent trouver rapidement une taille et une complémentarité de services lui assurant les synergies sociales et économiques d'un pôle d'impact national, voire international (le réseau de compétence gérontechnologique Charles Foix est déjà en contact avec des partenaires Suisses, Suédois, Espagnols, Italiens et Canadiens).

Le Pôle participe à la dynamique de développement de «Paris Biotech Vallée» en émergence dans le Sud-est de Paris. La mise en place de la grappe SOLI'AGE (SOLUTIONS Innovantes pour l'Autonomie et la Gérontechnologie), lauréate de l'appel à projets «grappes d'entreprises» lancé par la DATAR en 2010, prolonge et conforte les actions en faveur de l'innovation engagées au sein du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix.

Les objectifs globaux de l'opération n°3 Soutien au pôle d'excellence Charles Foix sont de :

- appuyer la mise en réseau des acteurs de l'innovation dans le domaine de l'allongement de la vie : entreprises, laboratoires, centres de compétences, partenaires publics (Centre Francilien de l'Innovation - CFI, Agences de développement, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris - CCIP, OSEO<sup>1</sup> Innovation...) et privés (business angels, fonds d'investissements...) et accompagner le transfert de technologie entre recherche et entreprises ;
- structurer et animer une offre multi-compétences organisée par un réseau d'acteurs de la chaîne de valeur en gérontechnologie, afin d'anticiper sur les points clés de diffusion des technologies de santé à toutes les phases de projet ;
- développer des technologies et équipements innovants dans le domaine du bio médical et de la gérontechnologie ;
- encourager et développer la recherche dans le domaine de la longévité (biologie, médecine, etc.) ;
- rendre plus attractifs et valoriser les métiers liés au grand âge (recherche, innovation, professions de santé, etc.) ;

<sup>1</sup> Entreprise publique, OSEO exerce trois métiers : l'aide à l'innovation, la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, et le financement en partenariat.



Hôpital Charles Foix

http://etablisements.hopital.fr/



Hôpital Charles Foix

www.jubile-aphp.fr/images/FOX2.jpg

- mettre en synergie la recherche, l'emploi et la formation ;
- développer l'emploi dans les services à la personne ;
- doter le territoire d'un outil immobilier permettant, grâce à des loyers adaptés, à des TPE, des start-up travaillant dans ces domaines de développer leurs projets ; faire de Seine-Amont un pôle national et international en matière d'allongement de la vie, avec le souci de « Vivre Bien, Plus Longtemps ».

L'opération n°3 est composée de 7 actions, dont notamment :

- la plateforme immobilière et de services Charles Foix correspondant à un projet de constructions de bureaux, de laboratoires d'ateliers partagés et d'un showroom pour des entreprises de la filière biotechnologie, de la gérontologie et des services aux personnes en perte d'autonomie. Ce projet, issu d'une étude de faisabilité cofinancée par le FEDER, est porté par la ville d'Ivry-sur-Seine suite au constat de la carence d'initiatives privées dans ce domaine.. Le permis de construire a été délivré et la première pierre a été posée lors d'une initiative qui s'est tenue le 23/02/2013 ;
- la création d'une bourse annuelle de recherche et d'innovation récompensant des projets innovants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants. Le réseau de compétences en gérontechnologie est mis en place depuis fin 2008 dans le cadre du volet « gérontechnologie et autonomie » du pôle allongement de la vie Charles Foix. Il a pour finalité de susciter et accompagner des projets pour la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants. Projet collaboratif, le réseau regroupe des professionnels de la santé, des organismes de soutien à l'innovation, des industriels, des experts scientifiques et techniques, des utilisateurs et des prescripteurs.

**Opération n° 5 - L'institut Georges Méliès :** L'opération Institut Georges Méliès consiste à regrouper au sein d'un même pôle image numérique : l'École Georges Méliès qui forme aux métiers de l'image, avec des artistes du cinéma d'animation et des entreprises du secteur de l'animation numérique, afin de créer des synergies dans ce domaine d'activité.

Face à la carence et à la faiblesse de l'initiative privée dans ce domaine sur le territoire, la ville d'Orly porte le projet immobilier d'un bâtiment de haute qualité architecturale et environnementale : bâtiment basse consommation, équipements et aménagements innovants liés aux technologies de l'image numérique, confort de l'usage optimisant la lumière naturelle, l'isolation thermique et acoustique ainsi que la ventilation, adaptation aux caractéristiques bioclimatiques du site.

La ville souhaitait favoriser des interactions entre cet équipement innovant et les populations riveraines.

Le financement FEDER a été validé par un CRUP et la première pierre posée le 7/12/2012. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2013.

### **Durée de réalisation et financement du projet**

Le PUI Seine-Amont in'Europe a dû diminuer son enveloppe éligible au FEDER<sup>2</sup>. Elle a évolué de 8 000 000 € à 6 042 673 €. Entre 2007 et 2012, c'est 4 935 329 € de FEDER qui ont été programmés, soit plus de 81% de l'enveloppe ouverte. Il reste à programmer 1 107 344 € de FEDER en 2013.

<sup>2</sup> Suite à une révision programmée des budgets PUI par les services instructeurs de la politique régionale européenne en Île-de-France.

Tableau financier du PUI 2007-2013

	FEDER	FSE	État	CRIF	CG94	Villes	Autres (dt privé)	Coût total éligible
Budget PUI	6 042 673	350 000	38 250	4 906 846,05	5 273 215,89	4 716 215,43	4 373 355,16	25 350 555,53
Dont Opération n°9	1 289 019	350 000	0	435 000	532 800	47 809	3 390 075	6 044 703
Dont Opération n°3	1 479 842	0	38 250	3 416 026	4 010 370	3 482 122	204 111	12 630 722
Dont Opération n°5	2 557 784	0	0	667 000	667 000	1 223 784	0	5 115 568

### Point de vue du chef de file du PUI Seine-Amont in'Europe

- La candidature de Seine-Amont développement à l'appel à projets in'Europe est directement issue du projet de territoire. En effet, les objectifs et les orientations du PO francilien correspondaient largement avec ceux du projet de territoire et principalement avec l'ambition de développement économique, c'est donc naturellement que l'association a déposé sa candidature. Certains projets restaient à définir de façon opérationnelle, c'est pourquoi des études de faisabilité ont été intégrées aux actions cofinancées par le FEDER.
- Comme il a pu être évoqué collectivement lors des comités de pilotage du réseau in'Europe initiés et présidés par la Préfecture de région, le lien entre la notion d'innovation et les problématiques des quartiers en difficulté n'est pas chose aisée. L'articulation « compétitivité et emploi » du PO Île-de-France avec les enjeux pour les territoires en géographie prioritaire (ZUS) n'est pas naturelle. Cependant, le montage de PUI a tout de même été possible. En Seine-Amont, les projets intégrant l'innovation se concentrent sur l'économie ou l'emploi. L'innovation sociale n'est pas présente au sein de ce PUI.
- L'effet de levier du FEDER quant à la réalisation des projets est indiscutable. Si certains projets du PUI auraient pu voir le jour sans l'appui du FEDER, leurs calendriers de réalisation auraient certainement été plus longs et les chantiers de construction n'auraient sûrement pas encore commencé. En effet, le temps de la programmation FEDER impose un tour de table partenarial et financier contraint qui pousse les porteurs à faire « vite et bien ». Pour autant, le soutien du FEDER était primordial pour la bonne réalisation des opérations qui, pour la majorité d'entre elles, n'auraient pu se monter sans cet apport.
- L'accompagnement du FEDER a aussi engendré une rigueur accrue dans le montage des projets. L'importance des efforts produits n'aurait sans doute pas été aussi marquée si le FEDER n'avait pas été intégré au projet.
- La redéfinition à la baisse des enveloppes ouvertes à chacun des 10 PUI en 2010 n'a pas eu de conséquences pénalisantes pour la bonne conduite générale du PUI Seine-Amont in'Europe. Seul un projet d'investissement a été finalement retiré de la maquette pour des raisons d'avancement encore insatisfaisant et de faisabilité financière incertaine. Seule l'étude de faisabilité afférente à ce projet a été cofinancée par le FEDER. Lors de la révision financière de 2010, l'enveloppe globale du PUI avec une enveloppe de FEDER initialement prévue à hauteur 8 millions d'euros est passé à un plus de 6 millions d'euros. Ce nouveau budget a permis de mener les projets prévus. La baisse n'a pas été pénalisante, les arbitrages nécessaires ayant été possibles.
- La phase d'instruction et de paiement des dossiers en Val-de-Marne a fortement pâti en 2010 et 2011 du manque de moyens humains dédiés au fonds européens à la

préfecture. Aussi, si la programmation des dossiers est globalement satisfaisante, la phase de versement du FEDER a connu des retards importants. Depuis fin 2012, celui-ci est en train de se résorber.

- A l'issue d'une série de contrôles réalisés par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en 2011, la vigilance des services instructeurs a été renforcée lors de l'instruction des dossiers et les demandes administratives ont été accrues. Ainsi depuis des séries de demande d'éléments complémentaires ont été adressées aux porteurs de projets afin de tenir compte des avis rendus par la CICC. La cohérence de ces demandes et leurs buts n'ont pas toujours été compris par les porteurs de projet. Face à cette situation certains porteurs des actions du PUI ont pu se sentir démunis et remettre en cause le bénéfice du FEDER au regard du travail administratif engendré. Seine-Amont développement a dû renforcer son rôle d'assistance technique auprès des porteurs et expliquer le cadre de ces demandes.
- En effet, outre son rôle de pilote de la bonne gestion globale du PUI, Seine-Amont développement assure des missions d'assistance technique auprès des porteurs de projet du PUI. Bien que n'ayant pas la gestion directe de l'enveloppe qui lui est ouverte, l'association accompagne, conseille et encadre administrativement les porteurs de projets. Sur demande de la préfecture du Val-de-Marne et depuis début 2013, l'association assure également un rôle de pré-instruction des dossiers. Parallèlement à cet accompagnement, Seine-Amont développement conduit également un plan de communication du PUI Seine-Amont in'Europe afin de valoriser les projets réalisés et le soutien des fonds européens en Seine-Amont.
- Au niveau de l'assistance technique, le soutien de la Préfecture de Région a été important. Par la mise en place du réseau in'Europe cette dernière a ouvert aux chefs de file des 10 PUI et aux services instructeurs (préfectures de département) un espace de discussion et de formation. L'association a ainsi pu optimiser sa professionnalisation quant aux procédures européennes.
- Seine Amont Développement souhaite la poursuite de projets financés par le FEDER avec une organisation régionale instructrice (État ou Conseil Régional) bénéficiant des moyens adéquats. L'association considère que le FEDER est très intéressant pour les porteurs de projets et pas uniquement pour les sommes financières délivrées (professionnalisation des acteurs, réglementation rigoureuse...).



La Bourse Charles Foix

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.